

**CHRISTINE
BELLIA-VIERO**

NOTAIRE

2 rue Othenin – 60200 COMPIEGNE
Tél. 03 56 77 01 11 - Port. 06 98 55 69 72
christine.bellia-viero@notaires.fr



CONTRAT DE MARIAGE/CONTRAT DE PACS

Quels documents dois-je fournir au Notaire pour l'établissement d'un contrat de mariage ou d'un pacs ?

Merci de préparer les copies des pièces nécessaires à l'ouverture du dossier et d'apporter au premier rendez-vous les pièces originales pour vérification

❖ Pour chaque futur époux ou chaque futur partenaire

- Copie de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- Original de l'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- Copie du justificatif de domicile
- Certificat de non pacs de moins de 3 mois (à demander au TGI si né à l'étranger)
- Copie du jugement de séparation de corps ou de divorce, le cas échéant

Merci de remplir également le tableau sur l'état-civil

Coût du contrat de mariage/pacs (sans apport) : 400,00 €

PROVISION A VERSER LORS DU RENDEZ-VOUS D'OUVERTURE DU DOSSIER

Tout nouveau dossier doit être accompagné d'un versement d'un acompte de 150,00 €
(par chèque à l'ordre de Me Christine BELLIA-VIERO ou par virement sur le compte de l'étude)